

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 avril 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Stéphane Beauregard

Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauchemin
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

57-04-2022

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prise des présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Travaux pour l'aménagement du terrain dans le Petit 9^{ème} Rang;
8. Paroisse Saint-Jean-Baptiste – Transformation de l'Église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls;
9. Changement de la machine interac;
10. Régie de loisirs de Roxton Falls - Demande au FSPS – volet local;
11. Commande de bacs de recyclage;
12. Dépôt audits de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers (résolution);
13. Demande d'appui de la MRC de Coaticook – Diminution du nombre de plants de cannabis;
14. Retrait du dossier de vente pour non-paiement des taxes municipales;

15. CAUCA – Avis de renouvellement du contrat 9-1-1 Actualisation des clauses et modalités;
16. Ventes de garage sans permis;
17. Défi cycliste Daigneault-Gauthier - Vente de bannières;
18. Construction du garage municipal – Paiement du 2ème décompte;
19. Liste des comptes;
20. Divers :
 - 20.1. _____
 - 20.2. _____
 - 20.3. _____
 - 20.4. _____
 - 20.5. _____
21. Rapport des comités;
22. Correspondance;
23. Questions de l'assemblée;
24. Levée de l'assemblée

58-04-2022

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 mars 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

59-04-2022

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure touche la propriété située au 1075, rang Sainte-Geneviève (lot # 3 840 982, matricule # 8547-50-5203 appartenant à Les Entreprises Loucamax inc.). La propriété est située dans une zone agricole (509);

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à obtenir et exploiter une licence de production de cannabis régie par Santé Canada. L'aménagement du site doit répondre à des normes strictes certifiées par Santé Canada avant que la production y soit autorisée.

CONSIDÉRANT QUE le site visé ne répond pas aux normes de la réglementation municipale en vigueur relative à l'implantation d'un usage de cannabis.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut utiliser un bâtiment déjà existant sur le lot et ajouter des serres de production autour de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser l'implantation d'un établissement pour la culture et l'entreposage de cannabis à des fins médicales

ou récréatives, à 75 mètres d'une limite de propriété, à 182 mètres d'un bâtiment principal et entouré d'une clôture d'une hauteur de 1,8 mètres.

CONSIDÉRANT QUE tout établissement de ce type doit être situé à une distance minimale de 150 mètres de toute ligne de propriété, à une distance minimale de 300 mètres de tout bâtiment principal et entouré d'une clôture d'une hauteur minimale de 3,0 mètres, tel que prévu à l'article 17.3 du Règlement de zonage 181-2003.

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte des risques d'affecter le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y a environ 7 résidences voisines (bâtiments principaux) dans le rayon de 300 mètres du site projeté de production de cannabis et que l'impact de la demande peut être important. La résidence la plus près est celle située au 1080, rang Sainte-Geneviève.

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beauregard
Appuyé par M. François Gastonguay
Et résolu à l'unanimité des conseillers des conseillers de reporter la décision quant à cette demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

Que la demande de dérogation mineure sera à nouveau portée à l'attention du conseil municipal suite à la réception d'un plan préparé par un arpenteur-géomètre identifiant les bâtiments principaux situés dans un rayon de 300 mètres des bâtiments servant au site de cannabis accompagné d'un document explicatif du projet signé et paraphé par les propriétaires des bâtiments principaux se trouvant dans le rayon de 300 m identifiés par l'arpenteur-géomètre. Que le document explicatif présenté aux citoyens devra d'abord être approuvé par la municipalité.

Adoptée

60-04-2022

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

61-04-2022

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lafontaine, inspecteur municipal, a fait rapport des activités du service de voirie du mois de mars et de celles à venir en avril;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

62-04-2022

7. **Travaux d'aménagement du terrain dans le Petit 9^{ème} Rang – Achat d'un dôme**

CONSIDÉRANT QUE Les équipements Agrobul inc. a présenté une soumission pour la fourniture et l'installation d'un dôme de dimension 42x126, les blocs de béton et fournitures nécessaires tel qu'il appert à la soumission datée du 4 avril 2022 au montant de 98 500,23\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le terrain pour l'installation du dôme devrait être prêt vers la mi-août 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 4 avril 2022 et d'autoriser M. Stéphane Beauregard, maire-suppléant ainsi que Mme Caroline Choquette, directrice générale à signer le contrat avec Les équipements Agrobul inc. Que les sommes seront prises à même les fonds prévus par le règlement d'emprunt 345-2021.

Adoptée

63-04-2022

7. **Travaux pour l'aménagement du terrain dans le Petit 9^{ème} Rang – Mandat à S. Duclos électrique**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le mandat à S. Duclos électrique enr. pour l'installation de l'électricité sur le terrain du Petit 9^{ème} Rang et dans le dôme conformément à sa soumission datée du 4 avril 2022 au montant de 5 427 \$ taxes en sus. Que les sommes seront prises à même les fonds prévus par le règlement d'emprunt 345-2021.

Adoptée

64-04-2022

7. **Travaux pour l'aménagement du terrain dans le Petit 9^{ème} Rang – Achat de la membrane**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de la membrane nécessaire pour la fondation de la cour. Que le coût d'achat est évalué à 11 000\$. Que les sommes seront prises à même les fonds prévus par le règlement d'emprunt 345-2021.

Adoptée

65-04-2022

7. **Travaux pour l'aménagement du terrain dans le Petit 9ème Rang – Remplacement du ponceau d'entrée**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses relative
au remplacement du ponceau d'entrée actuel du terrain dans le Petit
9^{ème} Rang afin que l'accès soit adéquat pour les livraisons de matériel.

Adoptée

66-04-2022

7. **Travaux pour l'aménagement du terrain dans le Petit 9ème Rang – Rechargement de la cour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
Appuyé par M. Éric Beauregard
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'environ
4 000 tonnes de pierre 0-4 et d'environ 1 000 tonnes de pierre MG-20B. Que
le coût est estimé à environ 63 500 \$ plus taxes. Que les sommes seront prises
à même les fonds prévus par le règlement d'emprunt 345-2021.

Adoptée

67-04-2022

8. **Paroisse Saint-Jean-Baptiste – Transformation de l'Église St-Jean-Baptiste de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fabrique St-Jean-Baptiste de
Roxton Falls ont entamé un processus de réflexion quant à l'avenir de l'église
puisque la situation financière de la Fabrique ne permet plus de soutenir le
maintien de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fabrique St-Jean-Baptiste de
Roxton Falls désirent connaître l'intérêt des municipalités du Canton de
Roxton et du Village de Roxton Falls à conclure une entente visant la
transformation de l'église dans un projet ralliant la collectivité et permettant
d'améliorer l'accès à des services locaux;

CONSIDÉRANT QUE les élus du Canton de Roxton désirent consulter la
population afin de rendre une décision;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un projet de consultation de la
population soit préparé.

Adoptée

68-04-2022

9. **Changement de la machine interac**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de Héritage paiement pour remplacer la machine interac utilisée actuellement, ce qui permettrait de faire des économies sur les frais de location de la machine et de transaction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec Héritage paiement selon les conditions offertes dans le courriel daté du 9 mars 2022 et de mettre fin à l'entente avec Global payment.

Adoptée

69-04-2022

10. **Régie de loisirs de Roxton Falls - Demande au FSPS – volet local**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls désire présenter un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC d'Acton, volet local, pour un projet de bonification de l'offre littéraire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est actuellement estimé à 12 640 \$, que la contribution sollicitée au FSPS est estimée à 10 112 \$ et que la mise de fonds du promoteur est estimée à un montant de 2 528 \$,

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Roxton accepte que 50% de la contribution sollicitée au FSPS, soit 5 056 \$ soit prise à même son enveloppe locale ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit d'appuyer le projet soumis par la Régie de loisirs de Roxton Falls au Fonds de soutien aux projets structurants volet local.

Adoptée

70-04-2022

11. **Commande de bacs de recyclage**

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la date limite fixée par la RÉGIE étant dépassée la commande a dû être faite rapidement;

ATTENDU QUE la Municipalité a connu une demande élevée de bacs dernièrement d'où l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ratifier la commande 20 bacs verts (matières recyclables) de 360 litres.

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés au 216 rang Ste-Geneviève à Roxton Falls.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

71-04-2022

12. **Dépôt audits de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec, par l'entremise de la Vice-présidence à la vérification, a transmis la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation que la CMQ a jugée appropriée dans les circonstances. Celui-ci est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission.

CONSIDÉRANT QUE le rapport doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH a été déposé.

Adoptée

72-04-2022

14. **Retrait du dossier de vente pour non-paiement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 49-03-2022 a été adoptée le 7 mars 2022 portant sur la mise en vente des propriétés portant les matricules 8045-76-8578 et 8147-46-0490 pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE les arriérés de taxes pour la propriété 8045-76-8578 a été acquitté avant le 17 mars 2022, donc le dossier n'a pas été transféré à la MRC d'Acton tel que le prévoyait la résolution du 7 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les arriérés de taxes pour la propriété 8147-46-0490 ont été payées suite à la transmission du dossier à la MRC d'Acton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de retirer la propriété 8147-46-0490 de la vente pour non-paiement des taxes municipales et d'en aviser la MRC d'Acton.

Adoptée

15. **CAUCA – Avis de renouvellement du contrat 9-1-1 Actualisation des clauses et modalités**

CAUCA a transmis un avis de renouvellement du contrat 9-1-1 afin d'actualiser les clauses et modalités de l'entente.

73-04-2022

16. **Ventes de garage sans permis**

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour les citoyens d'obtenir un permis pour effectuer une vente de garage sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la municipalité autorise selon des dates précises des ventes de garage gratuites;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers que les ventes de garage sans permis soient autorisées selon les dates suivantes :

- Samedi 4 et dimanche 5 juin 2022 (remis au samedi 11 et dimanche 12 juin 2022 en cas de pluie)
- Samedi 3 et dimanche 4 septembre 2022 (remis au samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022 en cas de pluie)

Adoptée

74-04-2022

17. **Défi cycliste Daigneault-Gauthier - Vente de bannières**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Daigneault Gauthier organise un défi cycliste le 12 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE des bannières avec le logo de l'entreprise sont en vente au coût de 250 \$ chacune au profit de la fondation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter une bannière.

Adoptée

75-04-2022

18. **Construction du garage municipal – Paiement du 2ème décompte**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du 2^{ème} décompte à Comco dans le cadre du contrat de construction du garage au montant de 132 658.16\$.

Adoptée

76-04-2022

19. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 173 871.74 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

77-04-2022

20.1 **Bell - Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**

CONSIDÉRANT QUE Bell a fait parvenir une nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG);

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans notre municipalité et que cette entente non-modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauregard,
maire-suppléant et Mme Caroline Choquette, directrice générale, à signer le
protocole d'entente à intervenir avec Bell tel que présenté.

Adoptée

22. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

78-04-2022

24. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h20.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire suppléant

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire suppléant, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

